

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS
SUR LES BUDGETS ANNEXES DES RÉSIDENCES**
(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU – MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT absent
MME C.MARCHAL excusée
MME L.VUILLERMOZ absente
MME C.LAMBERT excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY
MME F.ROUX absente
M. J.LAMARCQ absent
M. R.GUERIN absent
M. J.BROSSARD absent
M. P.RALLE absent

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 10
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 9	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Le budget principal du CIAS et les budgets annexes des trois petites unités de vie sont alimentés par une subvention de fonctionnement versée par la CCCVL qui permet d'équilibrer les dépenses et les recettes de ces budgets.

Lors du vote du budget 2023, la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire a adopté une subvention de 1 670 000 € pour le budget principal du CIAS.

Dans ce budget principal du CIAS, il est prévu des subventions d'équilibre pour les budgets annexes.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS
SUR LES BUDGETS ANNEXES DES RÉSIDENCES**

(Page n° 2 / 2)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la répartition de la subvention du budget principal du CIAS sur les budgets annexes de la façon suivante :
 - Subvention au budget annexe – des Charmes 429 490 €
 - Subvention au budget annexe – de la Baronnière 266 170 €
 - Subvention au budget annexe – des Bergers 202 600 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Pour le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

La secrétaire de séance,
Christelle FROLA.

